

20 MARS 2013

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Monsieur et Madame Pierre COURTOT, Claudine SARRET **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN à Pierre COURTOT, Gérard FESSELET à Christian RAYOT, Claude GIRARD à Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Messieurs Gilles COURGET, Eric GILBERT, Francis LEFEVRE, Bernard VIATTE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------|----|
| 1 ^{er} mars 2013 | 1 ^{er} mars 2013 | En exercice | 42 |
| | | Présents | 35 |
| | | Votants | 38 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-01-07 – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'Article 1609 nonies C, modifié par LOI n°2013-61 du 18 janvier 2013 - art. 25

Il convient de créer un bureau local chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. **Chaque commune dispose d'au moins un représentant.**

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Le rôle de la commission locale: procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner, en tant que membres de la CLETC, les membres du bureau à savoir les maires de chaque commune ou son titulaire unique au conseil communautaire et les vice-présidents de la CCST non maires :

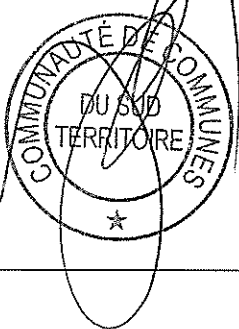
- Jacques ALEXANDRE
- Denis BANDELIER
- Alain BERGER
- Jean-Jacques BOUQUENEUR
- Jean-Claude BOUROUH
- Guy BOURQUIN
- Laurent BROCHET
- Claude BRUCKERT
- Marcel BRUNGARD
- Roland DAMOTTE
- Monique DINET
- Xavier DOMON
- Patrice DUMORTIER
- Jean-Jacques DUPREZ
- Arlette ECABERT
- Hubert ECOFFEY
- Hervé FRACHISSE
- Francis GERARD
- André HELLE
- Jean-Louis HOTTLET
- Pierre OSER
- Sylvie MANZONI
- Thierry MARCJAN
- Daniel NICOLAS
- Maurice NICOUD
- Cédric PERRIN

- **Christian RAYOT**
- **Patrice SCHWARTZENTRUBER**
- **Bernard TENAILLON**
- **Jean-Claude TOURNIER**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 MARS 2013
Et publication ou notification le 20 MARS 2013

Le Président,



Le Président,

